

## Information des acquéreurs et des locataires

# Plan de prévention des risques naturels « cavités souterraines » de Loudun

Le risque lié à l'effondrement des cavités souterraines sur le territoire de la commune de Loudun est connu depuis de nombreuses années. Un plan d'exposition aux risques (PER) « cavités » avait été prescrit sur la commune en 1988 mais la procédure n'a jamais abouti, faute de consensus entre l'État et la collectivité sur la connaissance du phénomène (définition de l'aléa) et sa prise en compte en urbanisme réglementaire. Suite à une étude du BRGM menée entre 2012 et 2015, la procédure d'élaboration du PPR cavités de Loudun a été relancée en 2016. Le PPR a été (re) prescrit en 2018.

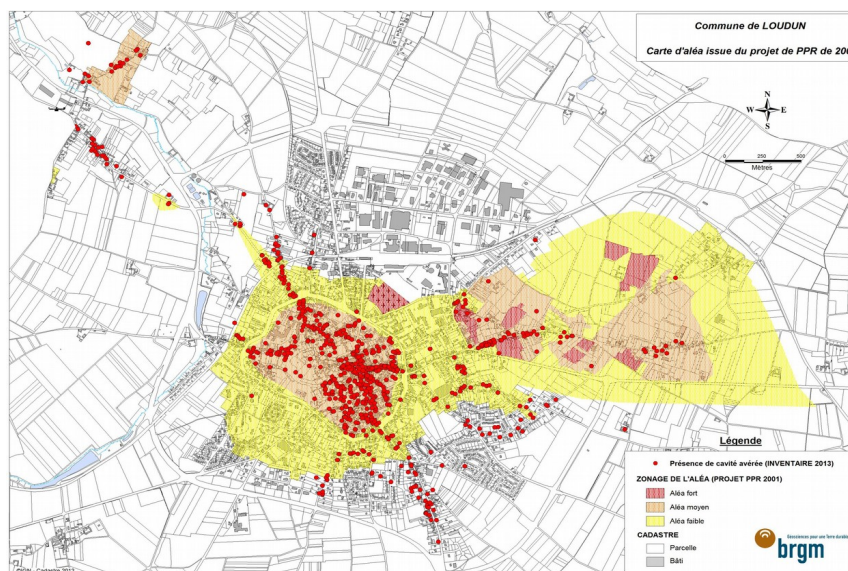
## Une étude du BRGM confirme l'intérêt de réaliser le PPR cavités de Loudun

Ces dernières années, l'État s'est concentré sur la définition d'une politique de prévention dédiée au risque cavités, à travers la réalisation d'inventaires départementaux<sup>1</sup> et l'élaboration d'un Plan national pour la prévention des risques liés aux effondrements de cavités souterraines 2013-2015.

C'est la raison pour laquelle, depuis 2010, la Direction Départementale des Territoires de la Vienne a également réorienté une partie de ses actions sur ce risque et a confié au BRGM, en 2013, la mission consistant à évaluer la nécessité de réaliser un PPR « Cavités » sur la commune de Loudun.

Cette étude est intitulée « Évaluation technique du bien-fondé de la prescription du PPR Cavités dans la commune de Loudun ». Elle a notamment consisté à réaliser un inventaire des cavités souterraines sur le territoire communal, complémentaire à celui effectué en 2010. Au total, 758 cavités anthropiques ont été formellement identifiées (cet inventaire n'est toutefois pas exhaustif). L'étude conclut que la prescription du PPR cavités est fondée.

Superposition des  
cavités inventoriées  
en 2013 sur la carte  
d'aléa issue du projet  
de PPR de 2001



Cette étude et le porter à connaissance réalisés par l'État et ont été envoyés à la commune de Loudun en février 2016<sup>2</sup>.

Une réunion de restitution a eu lieu le 14/03/16 en mairie, ainsi qu'une réunion publique le 07/07/16.

<sup>1</sup> Rapport de l'inventaire départemental des cavités souterraines hors mines de la Vienne, BRGM, 2010 : <http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-59452-FR.pdf>

<sup>2</sup> <http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-64832-FR.pdf> et sur <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines/#/>.

Un nouvel arrêté, signé le 21 juin 2018, prescrit l'élaboration d'un PPRN « cavités » sur la commune de Loudun.

## ***Procédure d'élaboration du PPR***

---

La DDT de la Vienne a en charge l'instruction du PPR cavités de Loudun.  
Le BRGM réalise actuellement les études historiques et d'aléa effondrement de cavités.

Phasage et planning prévisionnel :

- Phase 1 (2016-2017) : collecte des données, recensement des événements passés
- Phase 2 (2017-2018) : caractérisation de l'aléa
- Phase 3 (2017-2018) : détermination des enjeux
- Phase 4 (2018-2019) : règlement et zonage réglementaire (croisement aléas et enjeux)
- Phase 5 (2019) : consultation des services, enquête publique et approbation